

Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française
Département de l'Isère
Canton de BIEVRE
Arrondissement de VIENNE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

PROCES VERBAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents :

Votants :

Date de convocation : 5/06/2025

Le **Judi 12 Juin 2025 à 19h30** le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Porte-des Bonnevaux, sous la présidence de M. Alain MEUNIER, Maire.

Présents :

BECK Maurice	BERLIOZ Stéphane	SCIET Sylvie	PAROT Aline arrivée à 19h45
PIOLLAT Isabelle	BOUVIER Régis	COUTURIER Sébastien	CAREZ Virginie
CRETINON Françoise	DIGAUD Paulette	FANCHON Jean-Louis	BRUT Annie-Pierre
HERICHER Aude	LE DIVOUZET Magali	MALJOURNAL Vincent	
MEUNIER Alain	OGIER Christian	COLLION Olivier	
PRIMAT Ludovic	TOURNIER-FILLON J-Paul	PILLOIX Patrick	

Le quorum était atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil municipal. Le Conseil Municipal désigne M. Stéphane BERLIOZ pour remplir cette fonction qui l'accepte.

Ordre du jour

- 1) *Présentation d'un projet photovoltaïque au sol par l'entreprise APEX ENERGIES*
- 2) *Approbation du PV de réunion du 29 Avril 2025 ;*
- 3) *Désignation du secrétaire de séance ;*
- 4) *Point financier*
- 5) *Point travaux*
- 6) *Point plan communal de sauvegarde*
- 7) *Présentation bilan urbanisme*
- 8) *Délibérations à prendre :*
 - VOIRIE : Signature devis entreprise retenue renforcement voirie 2025
 - RESEAUX : Eclairage public RD 56 tranche 2
 - FORET : Projet de reconstitution forêt communale
 - RESSOURCES HUMAINES : Recrutement en contrat d'engagement éducatif – centre de loisirs
Suppression et création de poste administratif
- 9) *Remplacement suite à un départ à la retraite au 1^{er} Septembre 2025*
- 10) *Etat des lieux et suite des projets paysagers autour de la salle des fêtes de Commelle*
- 11) *Questions et infos diverses*

Présentation projet photovoltaïque APEX ENERGIES

Objectifs : autonomie en termes d'énergie + un loyer pour la commune chaque année sur 40 ans entre 8000€ et 10000€ avec un 1^{er} loyer de 5000€ dès la promesse de bail

Sur la parcelle ZE 31 chemin des Corvées Nantoin en zone A avec aucuns enjeux environnementaux

Le projet représenterait environ 1 hectare et permettrait de produire 998KWc ce qui équivaut à 545 personnes soit 26% de notre population.

Le projet mettrait environ 18/24 mois pour être opérationnel et serait totalement financé par l'entreprise APEX ENERGIES (études comprises). La maintenance espaces verts et électrique sera assurée par APEX ENERGIES avec des entreprises locales.

Pas de fondation sur le sol, les panneaux seront fixés sur le sol avec des systèmes adaptés, orientés plein Sud inclinés : partie basse 1.10m et partie haute 3.60m.

Il y aura une inauguration pour présenter le parc de panneaux photovoltaïque à la population.

Et cette espace pourra être visité par les écoles pour des projets pédagogiques afin de sensibiliser les enfants à cette nouvelle forme d'énergie pour écologique pour notre planète.

La commune a le choix entre, soit de revente sur le réseau dans ce cas, elle recevra un loyer soit de la garder pour une autoconsommation (dans ce cas des études devront être plus poussées pour savoir si ça vaut le coût ou pas pour la commune) et dans ce dernier cas, la commune ne recevrait pas de loyer, voir elle devrait en donner un à APEX ENERGIE pour la mise à disposition du matériel.

A l'issue des 40 ans : la commune décidera, soit de renouveler son bail de 10 ans max, soit de récupérer la centrale gratuitement, soit de demander à APEX ENERGIE le démantèlement de la centrale à sa charge bien sûr, les panneaux seront recyclés dans des entreprises adaptées près de chez nous.

Approbation des PV de réunion du 29 Avril 2025

Il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

est désigné secrétaire de séance : Stéphane BERLIOZ

Point financier

Monsieur Christian OGIER présente les chiffres des comptes arrêtés à la date du jour.

Point travaux

Monsieur Jean-Paul TOURNIER-FILLON énumère la liste des travaux réalisés :

- Consultation de 2 entreprises pour refaire les chemins. Une seule a répondu : GACHET. L'autre, CUMIN, n'a pas pu répondre car trop de travail en ce moment.

Après négociation, GACHET propose une offre avec 3% de réduction, soit un total des travaux à 83105,17€ TTC.

La liste des chemins concernés : Commelle : Chemin du bas Villarnoud, impasse des 7 branches, Chemin Nérondière, impasse Coteau Bailly, impasse Rivoir, Chemin du Château - Nantoin : Chemin des Etangs, Chemin de Charavet - Arzay : Chemin de Chassagnes, Chemin de montée St Laurent

- Travaux cimetière finis

- Peinture façade bibliothèque Nantoin finit

Point plan communal de sauvegarde

Pratiquement finit, disponible pour la population à l'automne via site internet, panneau Pocket,... et papier en mairie avec des flyers qui résument les choses essentielles pour les obligations de la population en cas de danger (séisme, inondation,...).

Voir plus tard, pour un système d'alerte via des applications téléphoniques.

Des mises à jour seront faites régulièrement.

Ce document viendra compléter le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) des écoles en cas de danger pour les enfants.

Délibération n° 26 – Travaux de voirie 2025 – choix du prestataire

Le Maire de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX rappelle qu'une consultation auprès de 2 entreprises a été lancée pour les « Travaux de Voirie 2025 ».

Le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir le devis de l'Entreprise GACHET : pour un montant de 71 396.20 € HT, soit 85 675.44 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** le devis de l'Entreprise GACHET, pour un montant **71 396.20 € HT**, soit **85 675.44 € TTC**.
- **AUTORISE** le Maire à signer ce devis et tous documents relatifs à ce dossier

Délibération n° 27 – TE 38 : travaux sur réseaux d'éclairage public

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité :
Affaire n° 23-002-479
EP RD 56 Tr2**

PORTE DES BONNEVAUX

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :

30 361 €

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE 38, des participations communales sont sollicitées pour financer ladite opération :

- La participation communale aux frais de gestion de TE 38 s'élève à : **791 €**
- La participation communale prévisionnelles aux investissements pour cette opération s'élève à : **11 991 €**

Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera recalculé au prorata des dépenses réelles.

Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif,
- Du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion (contribution budgétaire) de TE 38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement – compte 65568 ;
- Du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissement (contribution budgétaire) de TE 38, qui sera appelé en deux fois, 80 % deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section de fonctionnement – compte 65568
- De l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC :

30 361 €

2 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'une contribution budgétaire d'un montant prévisionnel total de :

11 991 €

3 - **PREND ACTE** de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE 38 d'un montant de : **791 €**

4 – **ENGAGE** au budget de la collectivité, au compte 65568 les contributions budgétaires ci-dessus.

Délibération 28 – FORET : reconstitution forestière

Monsieur Alain MEUNIER, maire de la commune de PORTE DES BONNEVAUX, rappelle au conseil municipal : L'Office National des Forêts (ONF) assure la gestion de la forêt communale de SEMONS pour la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX et est un acteur reconnu de la compensation carbone en France.

En réponse aux récents épisodes de sécheresse, à la prolifération des ravageurs et surtout des scolytes qui ont conduit au fort dépérissement d'environ 19,10 ha de boisement en forêt communale, l'ONF et la commune portent, à court ou moyen terme, plusieurs projets de reconstitution forestière sur les parcelles forestières 10 11, 12, 13 et 15, cadastrées n°B177, AB136, AB137 et AB316. Une partie de ces reconstitutions a été réalisée avec succès en 2024, grâce à une action de labellisation carbone cofinancée par l'entreprise ARaymond.

Monsieur Alain MEUNIER, maire, porte à la connaissance du conseil municipal : Dans le cadre de son plan de neutralité carbone, la société Compagnie des Alpes – Domaines Skiables souhaite compenser ses émissions résiduelles en finançant des projets de boisement et/ou reboisement dans les forêts publiques. Pour ce faire, la société Compagnie des Alpes – Domaines Skiables s'est engagée dans la démarche « Label Bas Carbone ». Ce

label, décerné par le Ministère de la Transition écologique, certifie la quantité de carbone stockée au bout de 5 ans par un boisement ou un reboisement, et ce, pour une période de 30 ans.

Afin de mettre en œuvre son projet, la société Compagnie des Alpes – Domaines Skiabiles a ainsi signé avec l'ONF un accord cadre national en septembre 2022, autorisant notamment l'établissement public à formuler des propositions techniques et financières aux communes concernées, pour conduire des opérations de boisement et/ou reboisement.

D'autre part, les projets précédemment cités de reconstitution forestière de la commune répondent aux critères d'intérêt de la démarche de la société Compagnie des Alpes – Domaines Skiabiles, ainsi qu'à ceux du Label Bas Carbone. L'ONF propose ainsi à la commune de reconstituer ces parcelles déperissantes, en labellisant les plantations au titre du Label Bas Carbone - Méthode « Reconstitution de peuplements forestiers dégradés ».

En conséquence, la société Compagnie des Alpes – Domaines Skiabiles souhaite que lui soient cédées gratuitement par la commune, les futures réductions d'émissions générées par ces projets, évaluées à 1344 tonnes d'équivalent CO2 (+/- 10%), en finançant directement à l'ONF, au bénéfice de la commune, la réalisation des études et d'une partie des travaux nécessaires, ce par un contrat de prêt à usage gratuit des espaces à reboiser correspondants.

La société Compagnie des Alpes – Domaines Skiabiles propose ainsi de prendre en charge :

100% du dossier de labellisation et du coût de l'audit

100% du coût des travaux de plantation et leur entretien les deux premières années en 2026 et 2027 (7,73 ha)

Les coûts d'entretien des plantations à partir de la 3^{ème} année, et incluant les éventuels regarnis, restent à charge de la commune et sont estimés selon les montants et l'échéancier ci-dessous :

	PARCELLES 10, 11, 15
2028	19 063 €
2029	11 827 €
2030	11 206 €
TOTAUX	42 096 €

Autofinancement communal (20%) pour les opérations de reboisement

L'acceptation du financement de la société Compagnie des Alpes – Domaines Skiabiles, à partir du montage du dossier :

« Label Bas Carbone », engage la commune à réserver en exclusivité la totalité des réductions d'émissions générées à la société Compagnie des Alpes – Domaines Skiabiles.

L'exécution de la présente délibération est conditionnée à l'engagement de la société Compagnie des Alpes – Domaines Skiabiles à constituer, en 2025, un dossier de reboisement certifié « Label Bas Carbone » sur la commune de PORTE DES BONNEVAUX, à réaliser ou faire réaliser ce reboisement et à le financer tel que décrit ci-avant.

Le déroulement du projet et l'engagement contractuel des parties fera l'objet d'un **contrat de prêt à usage gratuit aux fins d'installation d'un projet de reboisement labellisé bas-carbone**, entre la commune de PORTE DES BONNEVAUX et la Compagnie des Alpes – Domaines Skiabiles.

Par ailleurs, un contrat sera passé entre la Compagnie des Alpes et l'ONF pour garantir la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 29 – Autorisation de recrutement d'agents en contrat d'engagement éducatif

Le Conseil Municipal de PORTE-DES-BONNEVAUX :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service du centre de loisirs « le petit renard » justifient le recrutement d'agents durant les périodes de vacances scolaires ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents en contrat d'engagement éducatif afin d'exercer de façon occasionnelle des fonctions d'animation et d'encadrement au centre de loisirs.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Délibération 30 – Ressources humaines : Suppression et création d'un emploi permanent dans le cadre d'un changement de catégorie

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi de catégorie B en tant que secrétaire général de Mairie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- la suppression, à compter du 23 Mai 2025 d'un emploi permanent à temps complet de catégorie C
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet de catégorie B suite à promotion interne

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif de l'année 2025.

Délibération 31 – Finances : admission en non -valeur créance irrécouvrable

Il est rappelé au Conseil Municipal que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir le recouvrement.

Le Comptable du Trésor a présenté à la Commune une demande d'admission en non-valeur :

- Créance de M. SAULOU Frédéric – années 2021 et 2022 pour un montant de : 1 206.20 €

Exercice	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant	Motif de la présentation
2022	R-103-22000418	SAULOU Frederic	46	Poursuite sans effet
2022	R-41-22000221	SAULOU Frederic	46	Poursuite sans effet
2021	R-105-21000399	SAULOU Frederic	55,2	Poursuite sans effet
2021	R-384-21001138	SAULOU Frederic	92	Poursuite sans effet
2021	R-144-21000497	SAULOU Frederic	115	Poursuite sans effet
2021	R-290-21000901	SAULOU Frederic	119,6	Poursuite sans effet
2021	R-366-21001036	SAULOU Frederic	119,6	Poursuite sans effet
2022	R-18-22000088	SAULOU Frederic	119,6	Poursuite sans effet
2021	R-259-21000801	SAULOU Frederic	156,4	Poursuite sans effet
2022	R-73-22000321	SAULOU Frederic	165,6	Poursuite sans effet
2021	R-67-21000312	SAULOU Frederic	171,2	Poursuite sans effet
TOTAL			1206,2	

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant qu'il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

Article 1 : D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de **1 206.20 €**, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

Article 2 : Les sommes nécessaires seront prévues à l'article 6541 du Budget Primitif 2025 de la commune.

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Remplacement suite à un départ à la retraite au 1^{er} Septembre 2025

3 candidatures extérieures et 1 candidature en interne. Les 4 personnes vont être reçues avec Florence FRANCOIS, Sylvie SCIET et Jean-Louis FANCHON le 20 juin.

Etat des lieux et suite des projets paysagers autour de la salle des fêtes de Commelle

Présentation papier est mise à disposition à la fin du Conseil Municipale pour montrer les différents projets. SPR Informatique doit venir le 13 juin pour mettre en ligne le lien avec les vidéos pour les élus et les conseillers. 13 personnes travailleront sur ce projet.
Projet sera plus clair en fin d'année

Questions diverses

Sébastien COUTURIER a participé à une réunion avec la gendarmerie sur les éventuels soucis rencontrés sur la Commune. Constat : des vols de voitures et/ou des tentatives de vols – de nouveau des rassemblements de jeunes au niveau de l'église de Commelle avec du trafic, ...

Réunion de OM le 17 juin à Commelle organisée par la BIC, pourquoi c'est la commune qui doit distribuer leurs flyers ? Il est remonté que certains pensent qu'il n'y aura pas assez de PAV sur Nantoin : à voir dans le temps quand cela sera opérationnel.

ENEDIS va reprendre ses travaux d'enfouissement des lignes à hautes tensions entre Commelle ch du Centre jusqu'à Lieudieu en passant par la forêt de Semons.

Abris bus souvent cassés, abimés, ça fait sale. Quelle solution ? pourquoi pas en bois ou fer

Association pour la qualité de vie des habitants de Porte-Des-Bonnevaux change de nom est devient sur la route des Bonnevaux. Ils aimeraient venir au prochain conseil municipal pour nous présenter leur association, leurs idées, les buts, leurs actions, ...

Les arts en herbe organisés par la BIC : une 1^{ere} réunion a eu lieu le 15 mai, il a été conclu que Porte-Des-Bonnevaux les accueilleraient pour la clôture de leur festival le dimanche 26 octobre après midi à la salle des fêtes de Commelle en partenariat avec les écoles Commelle et Nantoin, plus le périscolaire et les crèches.

Fête des écoles de Commelle : le Sou des Ecoles demande s'ils peuvent nous emprunter du matériel : friteuses, plateaux, chapiteaux, la Commune va les aider en leur prêtant ce qu'ils ont besoin.

La prochaine réunion est prévue le Jeudi 24 Juillet à 19 h 30
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

	Signatures
Le Maire Alain MEUNIER	
Le Secrétaire de séance Stéphane BERLIOZ	

